

# FJF Philanthropie

CULTURE, ÉDUCATION, HUMANITAIRE



Culture, Éducation, Humanitaire

## Avez-vous pensé à créer VOTRE PROPRE FONDATION ?

Tout en bénéficiant de nombreux avantages fiscaux, vous pouvez, grâce à votre fondation sous égide de la Fondation du Judaïsme Français, renforcer le tissu associatif français dans tous les domaines qui vous tiennent à cœur :

- **la valorisation** du patrimoine juif ;
- **le renforcement** d'un enseignement d'excellence pour tous ;
- **l'aide** à celles et ceux qui aujourd'hui dans la difficulté seront grâce à vos actions rendus à leur dignité.

### Créer une fondation abritée, rien de plus facile !

- 1** Définissez **les causes** pour lesquelles vous désirez vous engager.
- 2** Déterminez **le type de financement** de votre fondation (fondation de flux, fondation avec dotation pérenne ou consommable).
- 3** Choisissez **le nom de votre fondation**, son mode de gouvernance et son mode de gestion.
- 4** Signez **la convention** après accord de notre bureau et de notre Conseil d'administration.

Le montant minimal pour la création d'une fondation est de 150 000 €. Pour une fondation de flux, possibilité d'échelonner cette somme sur 3 ans. Les fonds alloués sont disponibles immédiatement.

**Pour des conseils personnalisés, et en toute confidentialité, contactez :**  
Rémy Serrouya, directeur financier : par téléphone au 01 53 59 47 54 ou par e-mail, [r.serrouya@fondationjudaisme.org](mailto:r.serrouya@fondationjudaisme.org)

FONDATION DU JUDAÏSME FRANÇAIS, 72 RUE DE BELLECHASSE 75007 PARIS — 01 53 59 47 47



Le Label IDEAS atteste de bonnes pratiques en matière de gouvernance, finances, et d'évaluation.



## Une confiance toujours renouvelée

**N**ous le savons tous.

Il y aura eu un avant-7 octobre 2024 et un après, où nous sommes aujourd'hui. Qu'est-ce que cela peut signifier concrètement ?

Que face au pire, nous pouvons très vite nous sentir isolés, à devoir faire face à de nouvelles vagues d'antisémitisme, parfois violentes ; à une parole non pas « décomplexée », comme on peut l'entendre parfois, mais « débridée et haineuse ».

Une fois de plus, ma conviction demeure, et les Israéliens nous en ont donné le plus bel exemple : ce n'est qu'en étant unis autour de nos valeurs, solidaires, concentrés sur les causes fortes qui nous animent que nous pourrions continuer d'avancer.

Le don en général et le don par le biais de l'Impôt sur la fortune immobilière (IFI) est une formidable opportunité d'orienter nos aides vers des programmes liés à l'éducation, aux défis sociaux et humanitaires, à la culture qui permet l'indispensable transmission identitaire.

Ces programmes, portés par notre tissu associatif, sont soutenus par la Fondation de Judaïsme Français et ses 87 fondations abritées.

Dans les périodes difficiles que nous avons traversées, vous avez toujours répondu présents.

Il faut continuer à le faire, aujourd'hui plus qu'hier peut être, car « cette crise-là » ne ressemble pas aux autres.

Elle est une cicatrice à jamais indélébile.

Nous devons œuvrer pour permettre aux générations futures d'avoir le choix d'un avenir là où il le souhaite. « Le moi devant autrui est infiniment responsable », écrit Emmanuel Levinas dans *Éthique et Infini*.

Dans le contexte politique mouvant et incertain que nous connaissons, je nous encourage, grâce aux outils fiscaux mis à notre disposition, à être ce « moi », acteur solide et efficace.

Les besoins sont grands.

Merci de permettre à notre institution d'agir quand et comme il le faut.

Merci de votre confiance toujours renouvelée. ■

**Ariel Goldman**

Président de la Fondation du Judaïsme Français

# Faire connaître Sheba Tel Hashomer, un hôpital d'excellence

PROPOS RECUEILLIS PAR JOSYANE SAVIGNEAU



SYLVIE ANGEL

Sous égide de la Fondation du Judaïsme Français

**V**ous êtes psychiatre. Vous avez écrit de nombreux livres, tout comme votre mari, Pierre Angel, psychiatre aussi. Vous avez travaillé dans plusieurs maisons d'édition, et dirigé une collection chez Robert Laffont. Donc vous êtes tous les deux très occupés. Pourtant, vous avez décidé de créer la Fondation Alliance Sheba Tel Hashomer (F.A.S.T.). Qu'est-ce qui vous y a conduits ?

**Sylvie Angel :** Depuis très longtemps, mon mari et moi sommes très concernés par ce qui se passe en Israël et nous cherchions à être plus actifs. Nous avons donc créé cette fondation, il y a tout juste dix ans, en 2014. Comment ? Lors d'un séjour en France, le grand diplomate Avi Pazner a demandé au professeur Arnold Munnich de chercher quelqu'un pour créer une fondation et faire connaître l'hôpital Sheba Tel Hashomer. Le professeur Arnold Munnich qui, à ce moment-là, dirigeait un service à l'hôpital Necker, est un de nos amis. Nous faisons ensemble des recherches sur les maladies rares. Nous avons rencontré Pazner, il nous a parlé de Sheba, et nous avons décidé d'aller voir.

Et on a eu un choc. J'ai fait mes études à la Pitié Salpêtrière, donc j'ai l'habitude de locaux assez vétustes. Là, je suis entrée dans un hôpital ultramoderne. La Pitié Salpêtrière est le plus grand hôpital d'Europe. Sheba Tel Hashomer, c'est une fois et demie la Pitié, voire plus ; c'est l'équivalent de dix terrains de foot. Dix mille professionnels y travaillent, il y a 2000 lits, 159 cliniques et départements médicaux. Tout était très impressionnant : une section pour enfants comme je n'en avais jamais vue, un lieu où se rassemblait tout un monde, des juifs religieux, des Palestiniens, avec un niveau d'excellence qui suscitait l'enthousiasme et le désir de s'engager.

**S'engager, donc, par une fondation, mais avec quels projets ?**

D'abord nous avons rencontré Pierre Besnainou, qui était en train de quitter la présidence de la Fondation du Judaïsme Français (FJF) et qui nous a proposé d'être abrité par la FJF pour faciliter notre fonctionnement. De quoi avait besoin Sheba Tel Hashomer ? D'être mieux connu hors d'Israël. À cela nous pouvions répondre. Sur leur second besoin, la levée de fonds, nous ne sommes pas compétents. Pour aider à faire connaître cet hôpital, nous avons non seulement organisé des colloques, des galas, mais aussi lié des partenariats, établi des liens entre des médecins et chercheurs français et ceux de Sheba Tel Hashomer pour de fructueuses collaborations.

Pour mener tout cela à bien, il fallait trouver, à Sheba, des choses particulièrement intéressantes et facilement transmissibles. La « simulation médicale » s'est imposée. Pour faire comprendre ce qu'elle est, je renvoie à une scène du film Hippocrate, de Thomas Lilti, justement sorti en 2014. On y voit un étudiant qui ne parvient pas à faire une ponction lombaire, s'y reprend

**Avez-vous réussi à installer ces pratiques en France ?**

En France, il n'y avait alors que deux petites unités, à Angers et à Paris (iLumens). Nous sommes allés les voir et nous avons organisé un colloque avec l'hôpital israélien. Puis nous avons établi un état des lieux de la simulation médicale dans le monde, parce qu'apprendre à mieux traiter le patient, est, partout, un enjeu majeur qui mérite qu'on y consacre des congrès et des soirées de gala. Nous avons aussi écrit, mon mari et moi, un livre sur le sujet en 2016.

**Au fil du temps vous avez développé de nombreuses actions, mais qu'en est-il, à Sheba, dans votre domaine, la psychiatrie ?**

Comme ailleurs, ils font des recherches sur l'évolution de la schizophrénie, sur le lien entre parkinson et démence. Mais ils ont innové dans plusieurs domaines. En créant un service pour anorexiques adultes. Et un service où les obèses peuvent être hospitalisés dans de bonnes conditions. Avec de grands lits, de larges chaises, etc.

**Avez-vous été à l'arrêt pendant la pandémie de Covid ?**

Au contraire, nous avons financé des recherches, notamment celle, sur le Covid des enfants, d'une équipe israélienne, en lien avec une équipe française.

**Et depuis le 7 octobre 2023 ?**

À l'origine, Sheba Tel Hashomer, créé en même temps que l'État d'Israël, était un hôpital militaire. Donc ils se doivent toujours de soigner les blessés. Mais aussi les prisonniers. C'est ainsi qu'ils ont guéri un militant du Hamas qui a été l'un des artisans du 7 octobre... En ce moment, ils continuent, bien sûr, à soigner leurs patients palestiniens, mais ne peuvent pas en accueillir de nouveaux en raison de la guerre. Pour ce qui concerne le personnel, les Palestiniens, les Arabes, les Druzes, sont toujours là. Avant le 7 octobre, Sheba Tel Hashomer avait le projet d'ouvrir un lieu à Ramallah... Avant le 7 octobre, nous avions l'intention d'organiser un gala pour montrer le travail extraordinaire accompli par les soignants de cet hôpital depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Nombre de leurs médecins sont spécialisés dans la médecine de guerre et ont été d'une grande aide pour les Ukrainiens. La situation en Israël nous empêche de le faire. Nous avons toutefois gardé la date prévue, le 24 mars 2024, à Paris, au Cercle Interallié. Le thème de la manifestation a changé. On lui a donné comme titre une phrase de Shimon Peres : « La paix viendra de la médecine. » ■

**Sheba Tel Hashomer, c'est l'équivalent de dix terrains de foot. Dix mille professionnels y travaillent,**

à plusieurs fois, tandis que le malade souffre. La règle de la simulation médicale c'est : « jamais la première fois sur un vrai patient. » À Sheba, le professeur Amitav Ziv a développé cela et nous a fait visiter cette section, où on peut s'exercer sur des mannequins capables de simuler des dizaines de maladies. Là, nous avons découvert aussi une pratique qui nous rapprochait de notre métier de psychiatres. Des comédiens sont engagés – ils jouent les patients – pour qu'on enseigne aux futurs médecins comment annoncer une mauvaise nouvelle, comment parler à un jeune Israélien gay, à un Palestinien, à une femme religieuse, etc.

**À LIRE :** *Éviter les erreurs médicales grâce à la simulation*, de Sylvie et Pierre Angel, éd. Odile Jacob, 234 p., 24,90 €

# IMPÔTS, VOUS AVEZ DIT IMPÔTS ?

PAR RÉMY SERROUYA

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

**P**ubliée au *Journal officiel* du 30 décembre 2023, avec application dès le 1er janvier 2024, la loi de finances détermine, selon sa définition : la nature, le montant et l'affectation des ressources et des dépenses de l'État. Cette loi s'inscrit dans un contexte économicopolitique difficile, entre hausse des taux d'intérêt et turbulences géopolitiques significatives. Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1,4 % en 2024 (contre 1 % en 2023), un rythme proche de la tendance de long terme de l'économie française. L'inflation, quant à elle, diminuerait sensiblement, à + 2,6 %.

## Quelques informations utiles concernant vos impôts :

### L'IMPÔT SUR LE REVENU

Pas de réduction d'impôt en 2024, sauf si vous n'avez pas gagné plus en 2023 qu'en 2022, et que votre situation patrimoniale et familiale est demeurée la même ; sauf également si la hausse de vos revenus a suivi le cours de l'inflation. En 2023, pour soutenir les ménages français face à l'inflation, le gouvernement avait revalorisé de 5,4 % le barème de l'impôt sur le revenu. Continuant sur sa lancée en 2024, l'exécutif a rehaussé de 4,8 % le barème de l'impôt sur le revenu de 2023. Un chiffre proche du taux d'inflation moyen enregistré en 2023 (5 % selon l'Insee). Si vos rentrées sont restées stables, vos impôts baisseront car la part de vos revenus soumise aux tranches basses du barème sera plus importante. Vous profiterez donc davantage des taux d'imposition les plus faibles et serez moins soumis aux taux les plus élevés. Si votre foyer a bénéficié d'une forte revalorisation de revenus, vos impôts augmenteront, uniquement sur la part des gains supplémentaires qui a dépassé l'inflation.

### TAXES FONCIÈRE ET D'HABITATION

Les avis de taxe foncière 2024 devraient être disponibles dans votre espace particulier entre fin août et fin septembre 2024. Les documents au format papier devraient être envoyés entre début septembre et début octobre 2024.

À noter qu'en 2024 la taxe foncière augmentera de 4,2 %.

Si vous avez une résidence secondaire ou êtes propriétaire d'un logement vacant, vous êtes toujours soumis à la taxe d'habitation.

### IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE (IFI)

Cet impôt concerne les personnes détenant un patrimoine immobilier net supérieur à 1 300 000 euros. Si vous êtes assujetti(e) à l'IFI, vous devez effectuer une déclaration à annexer à votre déclaration des revenus en remplissant le formulaire n° 2042-IFI.

Pas d'inflation pour l'IFI : si les tranches du barème de l'impôt sur le revenu sont indexées sur l'inflation, ce n'est pas le cas pour l'IFI dont l'assiette n'a pas été revalorisée depuis 2018. De ce fait, le nombre d'assujettis augmente inexorablement chaque année ainsi que les sommes dues à l'administration fiscale.

### UN CONSEIL ? DONNEZ...

Si vous financez un organisme d'intérêt général ou reconnu d'utilité publique, comme la Fondation du Judaïsme Français et ses 87 fondations abritées, vous pouvez déduire 66 % de votre don de votre revenu imposable, dans la limite d'une déduction globale qui ne doit pas excéder un cinquième (20 %) de votre revenu imposable total.

Si vous êtes assujetti à l'impôt sur la fortune immobilière, vous pouvez effectuer un don au profit de la Fondation du Judaïsme Français et bénéficier d'une réduction de 75 % du montant de votre don, dans la limite de 50 000 euros.

Dans tous les cas, un reçu justificatif fiscal (Cerfa) vous sera envoyé dans les plus brefs délais. ■

# INDISPENSABLE !



49,90 €  
PRIX DE  
LANCLEMENT

Plus de 150 auteurs • Plus de 1000 pages • Plus de 450 illustrations



# REGARDER LE MONDE TEL QU'IL EST ET TENTER DE LE RÉPARER

Fondation reconnue d'utilité publique.

Membre de



et certifiée par



attestant de bonnes pratiques en matière de gouvernanc, finances et d'évaluation.